

ENVIRONNEMENT

La Ville du Havre, l'État et l'ADEME s'engagent pour la réhabilitation des anciennes décharges de Dollemard

L'État, à travers l'Agence de la transition écologique (ADEME), s'engage à hauteur de 22 M€ aux côtés de la Ville du Havre pour réhabiliter ce site classé Natura 2000.

Le traitement des anciennes décharges de Dollemard est un sujet complexe et de longue haleine suivi par la Ville du Havre depuis 2011. Après des études et un chantier-test, un plan de gestion a été réalisé en 2023 pour étudier différents scénarios de réhabilitation. Les premiers travaux vont maintenant pouvoir débuter, grâce notamment au soutien de l'ADEME.

Les falaises de Dollemard, un site classé à sauvegarder

Situées en contrebas des falaises du plateau au Havre, les anciennes décharges de Dollemard ont été exploitées tout au long de la seconde moitié du XXe siècle par des sociétés privées principalement pour l'élimination de déchets issus de la filière du bâtiment. Fermées définitivement au début des années 2000, ces décharges sont exposées, pour parties, aux risques de submersion marine et d'érosion qui provoquent une pollution du milieu marin en relâchant des déchets à la mer. Le site classé Natura 2000 (habitat naturel exceptionnel) présente des habitats d'espèces protégées mais aussi des plantes exotiques invasives à maîtriser.

Un chantier-test mené en 2021 pour déterminer la nature des travaux

Après la conduite d'études sur le terrain et la réalisation d'un chantier-test en 2021 au cours duquel 2 000 m³ de matériaux ont été extraits, triés et traités pour évaluer la composition des déchets, le niveau de pollution et la nature des sols, la Ville du Havre a présenté en novembre 2022 une stratégie de gestion du site avec pour objectif premier de mettre fin à la pollution du milieu marin.

Le projet vise à réhabiliter le site dans le cadre du plan national des décharges littorales et prévoit de traiter 312 000 m³ de matériaux, en deux phases :

- tranche 1 « zone centrale » : gestion de la totalité des massifs (205 000 m³) ;
- tranche 2 « zone nord » : traitement uniquement du volume érodable (107 000 m³).

Début des travaux en 2025

Les travaux vont se dérouler en deux tranches : une tranche ferme, qui correspond au traitement de la zone « centrale » ; et une tranche optionnelle, qui correspond au traitement de la zone « nord ». La durée des études et des travaux pour la tranche ferme est estimée à trois ans.

Cette tranche ferme correspond aux études de conception et aux dossiers réglementaires nécessaires sur l'ensemble de l'opération ainsi qu'aux travaux de réhabilitation de la zone « centrale » avec la création et l'entretien des accès, le terrassement, le tri et l'enlèvement, l'évacuation et traitement et/ou la remise en place des matériaux. Ces travaux doivent se dérouler de 2025 à 2028.

L'État, via l'ADEME, au travers du Plan National de Résorption des Décharges Littorales qui associe également le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), apporte son soutien aux travaux de la tranche ferme à hauteur de 22 M€.

Le montant total des travaux de la tranche ferme est estimé à 37,3 M€. La Région Normandie devrait également apporter un financement de 3,7 M€, les 11,6 M€ restants étant pris en charge par la Ville du Havre.

Un chantier complexe, jamais réalisé

Ce chantier, qui n'a encore jamais été mené ailleurs, est complexe et représente un véritable défi. Après la conduite d'un dialogue compétitif avec les candidats, pour définir précisément les spécifications techniques, la commission d'appel d'offres (CAO) a décidé de retenir l'offre du groupement présenté par Tersen.

Le scénario de réhabilitation retenu prévoit le terrassement des massifs de déchets et des opérations de tri sur deux plateformes : une plateforme en bas de falaise et une autre en haut de falaise sur le plateau.

La plateforme en bas de falaise permettra l'analyse et le tri des déchets pour séparer les matériaux grossiers (béton, briques, etc.) non pollués qui seront laissés sur site. Les déchets et les matériaux fins seront remontés via une grue.

Ces derniers seront de nouveau triés sur une autre plateforme en haut de falaise à une granulométrie plus fine garantissant une optimisation de la valorisation des matériaux. Pour écarter tout risque de pollution, les matériaux seront évacués pour être envoyés sur des sites de traitement spécialisés.

Contact presse :

Ville du Havre : Sébastien VAU-RIHAL – sebastien.vau-rihal@lehavre.fr – tél. 02.35.19.43.41, 06 79 03 65 05

Préfecture de la Seine-Maritime : service communication - pref-communication@seine-maritime.gouv.fr - tél. 02.32.76.50.14, 06.86.59.40.49

ADEME : ADEME Presse - ademepresse@havas.com tél. : 01 58 47 81 28